



LE DÉPARTEMENT

**Arrêté n° 2025-ETS EJF-009
Portant Tarification
pour l'exercice 2024**

**du Centre parental « La Buissonnière »
géré par l'Association UGECAM Rhône-Alpes
41 chemin Ferrand, 69 370 Saint Didier Au Mont d'Or
N° Finess 730 780 319**

Pôle social
DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
SERVICE ACCUEIL EN ETABLISSEMENTS
Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBERY CEDEX

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu** le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et R314-43-1 ;
- Vu** l'arrêté du 28 avril 2000 de Monsieur le Préfet de la Savoie et de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie autorisant Monsieur le Président du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie à créer un centre maternel spécialisé « mère-enfant(s) » La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent, pour 32 mères accompagnées d'enfant(s) ou femmes en-cours de grossesse et au total 40 enfants de moins six ans ;
- Vu** l'arrêté de renouvellement d'autorisation de fonctionnement du centre maternel spécialisé « mère-enfant(s) » la Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 12 avril 2017 ;
- Vu** l'arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la pouponnière du centre parental La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 25 mai 2023 ;
- Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Savoie du 15 décembre 2023 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** la proposition de modification budgétaire transmise par courrier du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 13 août 2024 ;
- Vu** la notification de décision d'autorisation budgétaire transmise par courrier du Président du Conseil départemental de la Savoie en date du 4 novembre 2024 ;
- Vu** l'arrêté portant dotation globale pour l'année 2024 n°2024-ETS EJF 036 en date du 5 décembre 2024 ;
- Sur** rapport de madame la directrice Enfance Jeunesse Famille du pôle social du département ;
- Sur** proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

ARRÊTE

Article 1

Le présent arrêté porte tarification pour les accueils ordonnancés par les services extérieurs au département de la Savoie.

Article 2

Pour l'exercice budgétaire 2024, la tarification des services du Centre Parental « La Buissonnière » gérés par l'Association UGECAM Rhône-Alpes, s'applique au 1^{er} janvier 2024 :

INTERNAT	135,27 €
POUPONNIERE	240,65 €
SEMOH	92,05 €

Article 3

Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée dans un délai franc d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4

Monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du Pôle social, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le 22 AVR. 2025

Le Président


Pour le Président
La Vice-présidente déléguée

Christiane BRUNET

- 7 MAI 2025
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

